

Fiche action	23.2	Préserver la ressource en eau
Dispositif		PSADER volet CDRA
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	2	Valoriser notre cadre de vie en préservant nos ressources environnementales
Objectif	23	Contribuer à la richesse de la biodiversité et préserver la ressource en eau

Contexte :

La qualité et la quantité d'eau constituent un enjeu crucial en matière de santé publique et de préservation des écosystèmes. Pour faire face à la fragilité générale de la ressource en eau, l'union européenne a adopté en 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui impose de parvenir au « bon état écologique » des masses d'eau (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, littoral) à l'horizon 2015.

La dégradation de la qualité de l'eau est liée à différentes causes: la pollution diffuse agricole (produits phytosanitaires, engrais chimiques et effluents d'élevage), les activités économiques et humaines,...

Sur le Bassin de Bourg-en-Bresse, de nombreux acteurs se mobilisent sur cette question : syndicats de rivières, syndicats d'adduction d'eau potable, intercommunalités, association, profession agricole.

Description :

L'aide régionale portera sur :

1- LES POLLUTIONS DIFFUSES EN AGRICULTURE

Elaborer de façon multi-partenariale (cf. liste des partenaires) un bilan des actions déjà menées et en cours sur le bassin visant à réduire la pollution diffuse agricole (eau superficielle et des nappes phréatiques) afin d'établir une stratégie globale relative à la qualité et la quantité de l'eau. (Type de dépenses : animation, études, analyse, frais de stagiaire)

2- SENSIBILISATION DES ACTEURS (zone karstique)

Travailler en partenariat avec les agriculteurs, les collectivités et les habitants du Revermont à la mise en place d'une gouvernance et d'une exemplarité concernant la protection des eaux souterraines des milieux karstiques (qualité et quantité). Il s'agit avant tout d'œuvrer sur le changement de comportement. (Type de dépenses : animation, frais d'études et d'analyse, document de communication (conception, impression et diffusion))

3- MEILLEURE CONNAISSANCE DU MILIEU ET DES ZONES HUMIDES

Meilleure connaissance du milieu et plus particulièrement des zones humides (inventaire complémentaire si nécessaire) et élaboration d'une stratégie d'intervention concernant la restauration, la conservation et la gestion des zones humides (en lien avec les contrats de rivières et les associations). (Type de dépenses : analyse de données, animation, études, document de communication (conception, impression et diffusion), frais de stagiaire).

Pour l'ensemble de ces actions un règlement d'attribution devra être établi en lien avec la DADR et la D2E avant l'engagement des opérations.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du bassin de Bourg-en-Bresse à l'exception de l'action sensibilisation des acteurs (milieu Karstique) limitée au Revermont

Bénéficiaire : Collectivités locales, AGEK, CREN (cf. détails rubrique observations)

Responsable local du projet : Adeline BRUNET

Actiparc

68 av de Parme
01 000 BOURG EN BRESSE
04 74 47 25 11
abrunet@cap3b.fr

Partenaires associés : Contrats de rivière, Syndicats des eaux, Ch. Agric, OPA, CL, Associations, agence de l'eau ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
meilleure connaissance du milieu et des zones humides	FCT	73.000	73.000	
pollutions diffuses en agriculture	FCT	50.000	50.000	
Sensibilisation des acteurs milieu karstique	FCT	28.500	28.500	
Total des dépenses	FCT	151.500	151.500	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		151.500	72.250	48%
Autre Financeur (hors CL, Dépt, Etat) - AERMC		158.650	15.865	10%
Département de l'Ain - à préciser		111.650	22.330	20%
Etat autre ligne budgétaire - DIREN		28.500	4.000	14%
Total des subventions			114.445	
Auto-financement			37.055	24%
Total des recettes			151.500	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2015

Suivi et évaluation :
Cf détails rubriques observations

Observations :

Détails bénéficiaires :

- Pollutions diffuses de l'eau : intercommunalités et Cap 3B
- Meilleure connaissance des milieux et des zones humides : collectivité locales et CREN
- Sensibilisation acteurs (Milieu Karstique) : AGEK

Critères de suivi et d'évolution :

- problématique pollution diffuse de l'eau et zones humides : Taux de participation aux réunions de concertation et diversité des partenaires présents,
- Nb de personnes sensibilisés à la qualité de l'eau des espaces karstiques

Cette fiche action fait partie du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Cap 3B